

Dechert conseille Orange dans le cadre de l'acquisition de la société Enovacom

02 février 2018 / PARIS – Dechert LLP a conseillé **Orange** dans la négociation et signature d'un contrat en vue de l'acquisition de la société **Enovacom**, acteur de référence dans la e-santé. Ce projet d'acquisition s'inscrit dans la stratégie d'Orange Healthcare, sa filiale santé, d'être le partenaire majeur de la transformation digitale des établissements et des acteurs de santé en France et à l'international.

Enovacom est un éditeur de logiciels français, fondé à Marseille en 2002, dont l'activité est entièrement dédiée à la e-santé. Leader dans son domaine, expert de l'interopérabilité, Enovacom a conçu une suite logicielle permettant d'assurer l'échange, le partage et la sécurité des données entre tous les acteurs du système de santé. Ses solutions sont présentes dans plus de 1 500 établissements de santé en France et à l'étranger et permettent notamment de gérer et sécuriser les échanges électroniques des hôpitaux avec leurs nombreux partenaires.

Cette acquisition est une étape clé du développement d'Orange Healthcare. Au-delà de ses solutions d'infrastructures et d'hébergement agréé de données de santé, Orange Healthcare souhaite développer des solutions innovantes pour permettre aux acteurs du système de santé de communiquer entre eux et de rester connectés avec les patients tout au long de leur parcours de soins. C'est pour répondre à cet enjeu majeur de digitalisation et de simplification des parcours qu'Orange a choisi d'acquérir Enovacom. Son positionnement neutre lui permet en effet de s'interfacer avec tous les acteurs du marché.

Orange était conseillé sur les aspects juridiques par une équipe de Dechert LLP, sous la supervision de François Hellot, associé, et Guillaume Briant, collaborateur senior, accompagnés de :

- sur les aspects transactionnels : Aude Steinberg et Vianney Toulouse, collaborateurs ;
- sur les aspects droit social : Philippe Thomas, associé, Thibault Meiers, collaborateur senior, et Victoria Hamel, collaboratrice ;
- sur les aspects Data Protection : Sabrina Chekroun, collaboratrice senior, et Sophie Montagne, collaboratrice ;
- sur les aspects règlementaires : Sophie Pelé, associée nationale, et Jessica Garestier, collaboratrice ;
- sur les aspects propriété intellectuelle : Marianne Schaffner, associée, Pierre-Olivier Ally, collaborateur senior, et Colin Devinant, collaborateur ;
- sur les aspects droit des sociétés : Sophie Lafay, collaboratrice senior et Emmanuelle Benvenuti, collaboratrice.

A propos de Dechert – www.dechert.com

Dechert est un cabinet international d'origine américaine créé en 1875 à Philadelphie. Aujourd'hui, avec plus de 900 avocats multiculturels à travers le monde, Dechert s'est développé dans les principaux centres d'affaires avec 28 bureaux en Europe, États-Unis, Moyen Orient et Asie. Le bureau parisien de Dechert a été créé en 1995 et compte 160 personnes dont 90 avocats sous le management d'Alain Decombe, également Vice-Chairman en charge des opérations internationales. Cabinet d'expertises dont le positionnement est fondé sur la spécialisation métier et sectorielle pour apporter une très forte valeur ajoutée à ses clients et une importante coordination internationale, Dechert est un cabinet leader avec des avocats de renom dans chacune des spécialités suivantes : arbitrage international, contentieux commerciaux complexes, corporate / M&A, propriété intellectuelle, concurrence, fiscal, social, services financiers & gestion d'actifs, et Sciences de la Vie qui est un secteur majeur chez Dechert.

Contact presse :

Dechert : Laurence Nouvellet : 01 57 57 82 28 – Laurence.nouvellet@dechert.com